

DES SERVICES POSTAUX  
DE PARISSERVICES D'EXPLOITATION  
de Seine-et-Oise et  
de Seine-et-Marne

P.A.R. CIRCUIT D



Etablissement de correspondant postal à JANVILLE

Gérant : M<sup>e</sup> PrandiLARDY C.P.N.B.  
SEINE ET OISE

## VERIFICATION SOMMAIRE exercée le 24 Octobre 1950.

Avance fixe (décomposition)	( Numéraire Figurines postales et timbres de quittances Pièces de dépense	4.500. 3.200 <u>Total: 7.500.</u>
Approvisionnement	( Suffisant. En rapport avec les besoins	
en timbre-poste " de quittances	( 1409 <sup>fr</sup> (le complément de l'avance totale soit 609 <sup>fr</sup> perçus en numéraire).	
Distribution	( 5 <sup>es</sup> effectués dans de très bonnes conditions par le correspondant	
Carnets 510 & 510 bis	( Bien servis dans l'ensemble. Indica et Comptes alignés bien portés 2 510 soit été livrés entièrement. Fiches 512 bien alignées et classées par lots.	
Emission des mandats cartes	( Tenue du carnet 1406 bis : parfaite - Vérifié entièrement par le bureau N° de la dernière formule utilisée : 2281 (n° 2287)	
Colis postaux	( Vignettes Documents : Connaissance du service : <i>Supplément</i> Trafic :	
Colis commissions Perception des taxes	(	
Contrôle du nombre des voyageurs	(	
Classement et conserva- tion des bordereaux d'expédition n° 17	( Feuilles de caisse journalières (P.A.R. 7) soignées utilisées	
Archives	( Rangées avec soin	
Matériel	( Présenté en complet et en bon état.	

APPRECIATIONS de Mr. Brienmont

Agent Principal de surveillance.

M<sup>e</sup> Prandi gère son établissement  
dans des conditions très  
satisfaisantes

.../...

Service  
postal

Agréé par la Poste,  
le correspondant  
postal est contrôlé  
tous les ans comme  
tout responsable  
d'établissement  
postal.

Recto

SUITE DONNEE PAR LES SERVICES INTERESSES DE LA DIRECTION

SUITE DONNEE PAR LE RECEVEUR DU BUREAU D'ATTACHE

510 griffe' ds 25/10/50 par madame  
Grandi

VISA DU GERANT

LARDY, le 10-11-50.

*(Signature)*

APPRECIATION DU RECEVEUR DU BUREAU D'ATTACHE

Dernière vérification: Sept 50  
avis confirmés  
très bonne gestion



LARDY, le 10/11/50

le Receveur,

*(Signature)*

APPRECIATION DU DIRECTEUR

*même avis*

PARIS, le 7 MARS 1951  
P. le Directeur Régional,  
Le Directeur chargé des Services  
d'Exploitation de Seine-&Oise  
et de Seine-&Marne,

(300/5/50)

RÉCÉPISSÉ  
DU MANDAT N° 861

Montant. . . . . 500  
Droit . . . . . 20  
TOTAL. . . . . 520

13 10 15 1965  
59 - CASSEL - C.P. N° 5  
NORD

Voir observations au verso

Type 3

Type 2 tardif

RÉCÉPISSÉ 27-6-67  
DU MANDAT N° 584

Montant. . . . . 114,50  
Droit. . . . . 0,50  
TOTAL. . . . . 115,00

59 - CASSEL - C.P. N° 5  
NORD

J. U. 821207.

Type R

N° 517  
(J. S. 220372.)

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement 130  
Signature de l'agent

contre-remboursement nature de l'objet  
IR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. CE TELE NI  
25 avenue Tolbiac  
à PARIS 16

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebus en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

Type 3 tardif

N° 517  
(J. S. 320275)  
63-1101-0-35025-2

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement 3682  
Signature de l'agent

contre-remboursement nature de l'objet  
RF

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. Résident Com. Propriété  
Préfecture P.D.D.  
à Clermont Ferrand

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebus en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS Voir NOTA au verso.

Récépissés de mandats et de recommandés

# Timbres à date types 1/2

Type 1 (fabriqué  
entre 1927 et  
1929)  
Sans nom du  
département



Type 2 N° CP  
en bas de la  
couronne (L.G4  
Fab.1929-1933)



Type 2 tardif  
N° CP en bas  
caractères plus  
modernes (L.G7  
Fab.à partir de  
1940)



Type 3 Départ  
en bas (L.G4  
Fab.1929-1933)

Type 3 tardifs  
Départ en bas  
caractères plus  
modernes (L.G7  
et L.G4  
Fab.à partir de  
1940)



Traits communs à tous les timbres à date des différentes catégories  
des bureaux secondaires jusqu'à l'uniformisation de 1966 :

- Millésimes à deux chiffres : 1904 – 31/12/1947,
- Millésimes à quatre chiffres : 1948 – 31/12/1951,
- Bloc horaire avec H ou \* à partir de 1952.

# Timbres à date types 2/2

Type 4 (fabriqué  
entre 1932 et  
1933)  
Bas de  
couronne vide



Type 5  
N° CP et  
département en  
bas de la  
couronne (Fab.à  
partir de 1946)



Type P pour  
plastique sans N°  
de département  
(L.G8 Fab.à partir  
de 12/1962)



Type PN pour  
plastique avec N°  
de département  
(L.G9 Fab.à partir  
de 06/1965)

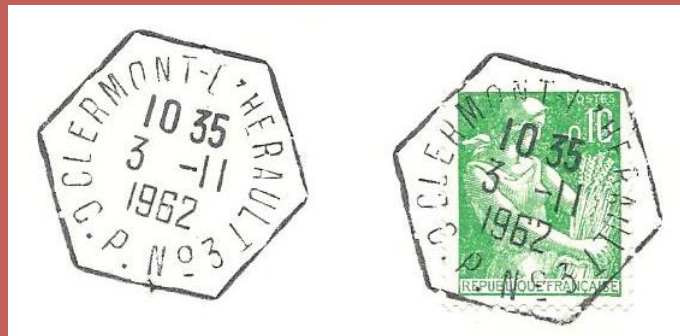


Type R (L.A9  
Fab.à partir de  
12/1966)

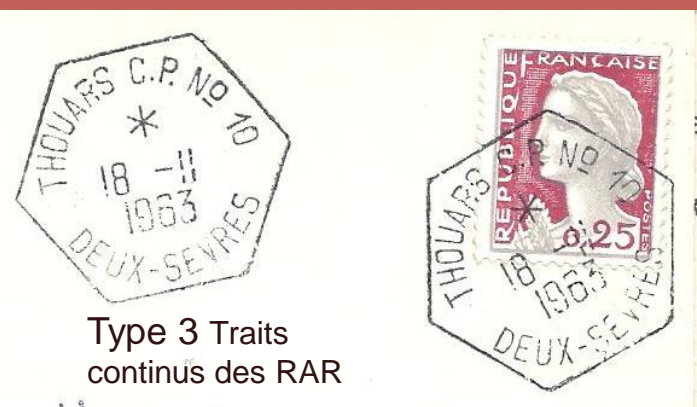


# Timbres à date : principales variantes

Type 1 tardif  
Sans nom du département,  
hexagone plein  
(erreur de fabrication ?)



Type 5  
Traits continus  
des RAR



Type 3 Traits continus des RAR

Type erroné des bureaux de distribution



Type R sans N°



# Griffes de recommandation



3 types





POSTE AUTOMOBILE RURALE.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

du bureau de \_\_\_\_\_  
à l'établissement de correspondant postal  
de \_\_\_\_\_ CP4



Timbre à date du bureau d'attache.

1<sup>er</sup> } envoi du \_\_\_\_\_  
2<sup>e</sup> } 17

Timbre à date de l'établissement de correspondant postal.

I. — Montant des fonds envoyés pour :

a. Reconstituer l'avance fixe : .....	_____
b. Toutes autres opérations. .... (Opérations inscrites aux carnets n° 592, mandats payables à domicile, etc.)	_____
TOTAL .....	_____

II. — Objets chargés et recommandés.

	V. D.	L. R.	O. P. R. P. L. R.	TOTAL EN LETTRES.	ÉMARGEMENT.
Carnets n° 759 { D. C. N° 1 .....		A	3	quatre	
{ D. C. N° 2 .....					
{ D. C. N° 3 .....					

III. — V. à R. et envois contre remboursement.

	NOMBRE.	MONTANT.	ÉMARGEMENT.	OBSERVATIONS.
bord. n° 1491 { D. C. N° 1 .....				
{ D. C. N° 2 .....				
{ D. C. N° 3 .....				

IV. — Mandats payables à domicile.

	NOMBRE.	MONTANT.	ÉMARGEMENT.	OBSERVATIONS.
bord. n° 1420 { D. C. N° 1 .....	2	2644		
{ D. C. N° 2 .....				
{ D. C. N° 3 .....				

V. — Figurines diverses. ....  
(Valeur totale augmentée, le cas échéant, de la remise.)

VI. — Objets taxés, nombre : ..... Montant total de la taxe à percevoir : .....

VII. — Communication du bureau d'attache :  
a. Rectifications apportées à la feuille de caisse de la veille : .....

b. Divers : .....

L'Agent,

Le Receveur,

Nota. — Le présent bordereau doit être établi, même négatif, et accompagner :

- a. L'envoi du matin dans tous les cas ;
  - b. L'envoi de l'après-midi lorsque la commune, siège de l'établissement, est dotée d'une deuxième distribution.
- Il doit être soigneusement conservé par le correspondant postal pour être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents vérificateurs.

Recto

Service postal

Imprimé  
PAR 17  
avant la  
seconde  
guerre  
mondiale

Verso

Bordereau d'expédition journalier du bureau de rattachement de Cérences dans la Manche à destination du CP de La Baleine (CP N°4), lequel n'a pas apposé son Tàd à réception.

RECOMMANDATION IMPORTANTE.

Le correspondant est tenu de signaler au receveur du bureau d'attache, sans retard et, si possible, par téléphone : toute difficulté dans le montant des fonds ou des figurines annoncés et reçus, l'absence de tout objet chargé ou recommandé à distribuer ou de toute valeur à recouvrer inscrit sur un carnet n° 759 ou sur un bordereau n° 1491.





POSTE AUTOMOBILE RURALE  
**BORDEREAU D'EXPÉDITION**  
 PAYRAC-LOT

**P.A.R. N° 17**  
 (L) 420735  
 64 110 100 078 3

du bureau de \_\_\_\_\_  
 à l'établissement de correspondant postal de \_\_\_\_\_ *CP5*

**I - MONTANT DES FONDS ENVOYÉS POUR :**

a. reconstituer l'avance fixe. \_\_\_\_\_

b. toutes autres opérations. \_\_\_\_\_

(Opérations inscrites aux carnets 592, mandats payables à domicile, etc.)

TOTAL. \_\_\_\_\_

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ENVOI DU :  
 2 NOV. 1965

II OBJETS CHARGÉS ET RECOMMANDÉS	V. D.	L. R.	P. R.	TOTAL EN LETTRES	ÉMARGEMENT
Carnet n° 759					
D. C. N° 1.					
D. C. N° 2.					
D. C. N° 3.					

III - V. à R. ET ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT	NOMBRE	MONTANT	ÉMARGEMENT	OBSERVATIONS

IV - MANDATS PAYABLES À DOMICILE	NOMBRE	MONTANT	ÉMARGEMENT	OBSERVATIONS
Bordereau n° 1420				
D. C. N° 1.				
D. C. N° 2.				
D. C. N° 3.				

**V - FIGURINES DIVERSES**

(Valeur totale augmentée, le cas échéant, de la remise.)

**VI - OBJETS TAXES** NOMBRE \_\_\_\_\_ MONTANT DE LA TAXE À PERCEVOIR \_\_\_\_\_

**VII - COMMUNICATION DU BUREAU D'ATTACHE**

a. Rectifications apportées à la feuille de caisse de la veille : \_\_\_\_\_

b. Divers : \_\_\_\_\_

**RECOMMANDATION IMPORTANTE**

Le correspondant est tenu de signaler au receveur du bureau d'attache, sans retard et, si possible, par téléphone : toute différence dans le montant des fonds ou des figurines annoncés et reçus, l'absence de tout objet chargé ou recommandé à distribuer ou de toute valeur à recouvrer inscrit sur un carnet n° 759 ou sur un bordereau n° 1491.

**NOTA.** — Le présent bordereau doit être établi, même négatif, et accompagner :

a. L'envoi du matin dans tous les cas.

b. L'envoi de l'après-midi lorsque la commune, siège de l'établissement, est dotée d'une deuxième distribution.

Il doit être soigneusement conservé par le correspondant postal pour être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents vérificateurs.

L'Agent, *[Signature]*

Le Receveur, *[Signature]*

Recto

Verso





Origine



Organisation



Services postaux



Services commerciaux  
complémentaires



Transport de voyageurs



Commissions



Voitures d'enfants et bicyclettes



Bagages accompagnés



Colis postaux

# Transport de voyageurs

Dans le même ordre d'idées, elle a décidé de supprimer la sujétion, particulièrement lourde pour les conducteurs des véhicules, que constitue le découpage, à l'aide de ciseaux, des tickets-voyageurs.

Cette mesure sera également appliquée du 1er novembre 1957. Il suffira, désormais, que le conducteur :

- délimite par un trait au crayon de couleur le parcours emprunté par le voyageur (tracer un trait continu sur les noms des localités traversées par le voyageur : localités de départ, intermédiaires et d'arrivée);
- indique, comme actuellement, le prix du billet sur la souche et sur le billet;

- détache la partie à remettre au voyageur en laissant adhérente à la souche la partie où figurent les localités (voir modèle en annexe).

Le contrôle sera assuré :

a. Par le bureau d'attache :

- d'après le prix perçu par rapport au trajet indiqué sur la souche;
- b. Par les Inspecteurs principaux et les vérificateurs des services de distribution et de transport des dépêches en tournée :
- en rapprochant le billet de la souche (même numéro);
- en s'assurant que la localité où a lieu le contrôle fait partie intégrante du parcours indiqué sur la souche.

ANGERS, le 29 Octobre 1957

Le Directeur,

H. LE SCAO

ANNEXE

Billet délivré sur le trajet de  
St-Pierre-des-Echaubrognes à Chanteloup.

détacher ici

S O U C H E		Billet remis au voyageur
N° 36	Cholet Gare	N° 36
---	Cholet P.T.T.	---
Département de	Mazières	Département de
MAINE-et-LOIRE	Toutlemonde	MAINE-et-LOIRE
-----	Chanteloup	-----
Poste Automobile	Somloire	Poste Automobile Rurale
Rurale	Les Cerqueux	-----
-----	Yzernay	Circuit de CHOLET-EST
Circuit de CHOLET-EST	Maulévrier	-----
-----	St-Pierre-des-Echaubrognes	TICKET-VOYAGEUR
	Loublande	(à conserver pour être présen- té à toute réquisition)
Prix perçu : =====	La Tessoualle	Prix perçu : =====
	Cholet P.T.T.	

Destinataires :

Receveurs des bureaux d'attache de la PAR  
Correspondants postaux  
Conducteurs de voitures PAR  
V.E.D.T.

## Circuit de TOUL - EST

<u>N° 590</u>		<b>SOUCHE</b>	
N°	<b>067</b>	<b>Toul-Bureau</b>	<b>Parcours effectué</b>
Département de Meurthe-et-Moselle		<b>Pierre-la-Treiche</b>	
<b>Poste Automobile Rurale</b>		<b>Chaudeney</b>	
<b>Circuit de Toul-Est</b>		<b>Dommartin</b>	
Prix perçu :		<b>Villey-le-Sec</b>	
		<b>Gondreville</b>	
		<b>Poste-de-Velaine</b>	
		<b>Velaine-en-Haye</b>	
		<b>Sexey-les-Bois</b>	
		<b>Aingeray</b>	
		<b>Fontenoy-sur-Mos.</b>	
		<b>Gondreville</b>	
		<b>Dommartin</b>	
		<b>Toul-Bureau</b>	
		<b>Billet remis au voyageur</b>	
		N°	<b>067</b>
		Département de Meurthe-et-Moselle	
		<b>Poste Automobile Rurale</b>	
		<b>Circuit de Toul-Est</b>	
		<b>Ticket-voyageur à conserver pour être présenté à toute réquisition</b>	
		Prix perçu :	
		PTT NANCY - 6.000 - 3 59	

Imprimé N°590, tiré à 6 000 exemplaires en mars 1959

## Circuit de TOUL - OUEST

N° 591

**SOUCHE**

N° 044

Département  
de Meurthe-et-Moselle

**Poste Automobile  
Rurale**

**Circuit de Toul-Ouest**

Prix perçu :

Parcours effectué

Toul-Bureau

Toul-Gare

Trondes

Avrainville

Jaillon

Villey-St-Etienne

Francheville

Bouvron

Toul-Gare

Toul-Bureau

**Billet remis au voyageur**

N°

044

Département  
de Meurthe-et-Moselle

**Poste Automobile Rurale**

**Circuit de Toul-Ouest**

**Ticket-voyageur à conserver  
pour être présenté  
à toute réquisition**

Prix perçu :

PIT NANCY 12000 - 2-62

Imprimé N°591, tiré à 12 000 exemplaires en février 1962

Circuit réunifié (en 1964) de TOUL

<u>N° 590</u>		<b>SOUCHE</b>	
N° 041		Toul-Bureau	
Département de Meurthe-et-Moselle		Chaudeney	
Poste Automobile Rurale		Dommartin	
CIRCUIT DE TOUL		Villey-le-Sec	
Parcours effectué	Prix perçu :		Gondreville
			Poste-de-Velaine
			Velaine-en-Haye
			Sexey-les-Bois
			Aingeray
			Fontenoy-sur-Mos.
			Gondreville
			Villey-St-Etienne
			Jaillon
			Francheville
			Bouvron
		Toul-Bureau	

<b>Billet remis au voyageur</b>	
N° 041	
Département de Meurthe-et-Moselle	
<b>Poste Automobile Rurale</b>	
<b>CIRCUIT DE TOUL</b>	
<b>Ticket-voyageur à conserver pour être présenté à toute réquisition</b>	
Prix perçu :	
PTT NANCY 6.000 - 5 64	

Imprimé N°590, tiré à 6 000 exemplaires en mai 1964



# Commissions

## COMMISSIONS

La poste automobile rurale assure entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui sont confiées.

A titre d'exemple, la poste automobile rurale se charge des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui est nommément désigné (boulangier, boucher, épicier, mercier, etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

<b>TABIF DES COMMISSIONS</b>	}	0 à 3 kilos .....	0 fr. 60
		3 à 5 — .....	1 fr. »
		5 à 10 — .....	1 fr. 50
		10 à 25 — .....	2 fr. 25
		25 à 50 — .....	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées .....

1 fr.

(Non accompagnées, suivant le poids.)

Voitures d'enfant accompagnées .....

1 fr.

*Les colis accompagnés, d'un poids inférieur à 10 kilos, ne sont passibles d'aucune taxe s'il peuvent être tenus sur les genoux par les voyageurs*  
*Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kilos, sont passibles de la taxe normale.*

P. A. R.-15.

Nov. 1930. 1/20<sup>me</sup>.  
L. 42475

POSTE AUTOMOBILE

BULLETIN DE COM



M<sup>me</sup> Madame Noisau  
Condé

vous prie de bien vouloir remettre au préposé  
de la Poste Automobile Rurale un sirop

pour la toux  
pour un enfant  
de 4 ans

à Pharmacie

Bougault

Issoudun

Heure du passage de l'auto \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_

Stationnement \_\_\_\_\_

Bulletin de commande remis par la PAR à un pharmacien le 27 février 1934 : circuit d'Issoudun dans l'Indre, CP N°5 au type 2/32 de la commune de Condé.



TARIFS DE LA POSTE AUTOMOBILE RURALE  
-----

Par décision en date du 14 Décembre 1948, les tarifs de la  
Poste Automobile Rurale ont été fixés comme suit: ~~à partir du 16  
Décembre~~

A/ Tarifs des bagages accompagnés.

18 Fr	pour les colis de 0 à 5 kg et les voitures d'enfants
25 Fr	-d°- de 5 à 10 kg et les bicyclettes
35 Fr	-d°- de 10 à 25 kg
45 Fr	-d°- de 25 à 50 kg

B/ Colis et bagages non accompagnés

30 Fr	pour les colis de 0 à 3 kg
45 Fr	-d°- de 3 " 5 kg et les voitures d'enfants
55 Fr	-d°- de 5 "10 kg et les bicyclettes
75 Fr	-d°- de 10 "25 kg
100 Fr	-d°- de 25 "50 kg

C/ Tarifs à l'abonnement au mois

a) Lait au bidon

30 Fr par bidon d'une capacité maximum de 25 litres et par jour  
60 Fr par bidon d'une capacité supérieure à 25 litres et par jour  
Le retour du récipient vide est assuré gratuitement.

b) Lait au litre

2 Fr 25 par litre et par jour  
Le retour du récipient vide est assuré gratuitement.

c) Pain

2 Fr 25 par kilogramme et par jour.

-----

Les évolutions ultérieures des tarifs font apparaître :

- une dissociation plus marquée entre les colis non accompagnés et les bagages des voyageurs,
- des abonnements mensuels pour les commissions.